

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 à 18h30

PROCES VERBAL

Approuvé le 28 juillet 2020

Présents :

MACARIO Jean-Marc, PIERRET Michel, MAUBERT-REY Martine, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, SURACE Martyne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, BOYER Nicolas, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Absents : ROUSTAN Marcel donnant pouvoir à PIERRET Michel

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Nicolas BOYER

ORDRE DU JOUR :

1/ APPROBATION DU PV DU 4 JUILLET 2020

2/ DELIBERATIONS

1. Elections sénatoriales - Désignation des délégués et de leurs suppléants
2. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud
3. Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz
4. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale
5. Election des membres de la Caisse des Ecoles
6. Constitution d'une commission des finances
7. Versement des indemnités de fonction aux élus

3/ QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU PV DU 4 JUILLET 2020

Mme PINTUS souhaite que son intervention concernant le respect de la charte de l'élu local soit fidèle à ses propos. PV approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS

1. Elections sénatoriales

Les conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs prévue le dimanche 27 septembre 2020.

Nombre de délégués et suppléants à élire pour Spéracèdes : 3 délégués et 3 suppléants.

NB

L'élection a lieu sur une même liste, au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Mise en place du bureau électoral :

Désignation d'un secrétaire : Mme Stéphanie DUCROZ

Désignation des assesseurs : les 2 conseillers les plus âgés et les 2 conseillers les plus jeunes : Mme MAUBERT-REY, M. COMPIANI, M. BOYER et M. SCHIPPERS.

Liste proposée par M. MACARIO :

Titulaires : Jean-Marc MACARIO, Martine MAUBERT-REY, Michel PIERRET

Suppléants : Viviane BONNAFY, Marcel ROUSTAN, Corinne PFEND-BARTHOLIN

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par la liste de M. MACARIO : 14

Nombre de bulletins blancs : 1

Sont proclamés élus : M. MACARIO, Mme MAUBERT-REY, M. PIERRET, titulaires, et Mme BONNAFY, M. M. ROUSTAN, Mme PFEND-BARTHOLIN, suppléants.

2. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud

En vue d'assurer le fonctionnement du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud, il est nécessaire que la nouvelle assemblée procède à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant, qui siégeront au Comité syndical du Syndicat des eaux du Canal Belletrud.

Le syndicat ainsi constitué procédera ensuite à la désignation des administrateurs de la Régie des Eaux du Canal Belletrud. Le vote a lieu sur une même liste au scrutin secret.

Il est proposé Messieurs MACARIO et PIERRET en tant que délégués titulaires, M. COMPIANI en tant que délégué suppléant.

Mme PINTUS se porte également candidate.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par la liste de M. MACARIO : 13

Nombre de voix obtenues par Mme PINTUS : 1

Nombre de bulletins blancs : 1

Sont proclamés élus : Mrs MACARIO et PIERRET, titulaires, M. COMPIANI, suppléant.

M. FRANK regrette que la candidature de Mme PINTUS, largement compétente dans le domaine, ne soit pas retenue.

M. MACARIO précise que les personnes choisies lui semblent toutes aussi compétentes.

Mme PINTUS souhaite intervenir. Refus de M. MACARIO.

3. Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz

En vue d'assurer le fonctionnement du SDEG, il est nécessaire que la nouvelle assemblée procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le vote a lieu sur une même liste au scrutin secret.

Il est proposé M. MACARIO en tant que titulaire, M. COMPIANI, comme suppléant.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par M. MACARIO/M. COMPIANI : 13

Nombre de bulletins blancs : 2

Sont proclamés élus : M. MACARIO, titulaire, M. COMPIANI, suppléant.

M. MACARIO précise que les délégués peuvent être modifiés en cours de mandat mais il est important que les 1ers élus (maire/adjoints) soit présents aux réunions d'installation.

WB

4. Election des membres du CCAS

Suite au renouvellement général du conseil municipal, les membres du CCAS doivent être renouvelés. Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire et est composé, en nombre égal, de membres élus au sein du conseil municipal (élection proposée ce jour au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste) et de membres extérieurs nommés par le maire.

Les membres extérieurs impliqués dans des actions sociales étant au nombre de 4, il est donc proposé de fixer également à 4 le nombre de membres élus au sein du conseil municipal.

Le vote a lieu à bulletin secret. Les membres extérieurs seront nommés ultérieurement par arrêté.

Liste proposée par Spéracèdes, l'Esprit village (M. MACARIO) : Martine MAUBERT-REY, Corinne PFEND-BARTHOLIN, Martyne SURACE, Marcel ROUSTAN

Liste proposée par Spéracèdes au cœur (M. ROUSTAN) : Christophe ROUSTAN, Stéphanie DUCROZ

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par la liste proposée par M. MACARIO : 10

Nombre de voix obtenues par la liste proposée par M. C. ROUSTAN : 3

Nombre de bulletins blancs : 2

Sont proclamés élus : Mmes MAUBERT-REY, PFEND-BARTHOLIN, SURACE, M. C. ROUSTAN

5. Election des membres de la Caisse des Ecoles

Suite au renouvellement général du conseil municipal, les membres de la Caisse des écoles doivent être renouvelés.

Le comité de la caisse des écoles comprend (article R. 212-26 du code de l'éducation) :

- Le maire, président,
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant,
- Un membre désigné par le préfet,
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
- Trois membres élus par les sociétaires (parents d'élèves).

Le conseil peut porter le nombre de ses représentants à un nombre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale.

Il est donc proposé de désigner 5 conseillers pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

Le vote a lieu au scrutin de liste et à bulletin secret.

Membres proposés par Spéracèdes, l'Esprit villlage : Viviane BONNAFY, Nicolas BOYER, Yan SCHIPPERS, Martyne SURACE, Stéphanie DUCROZ

M. ROUSTAN remercie M. le Maire d'avoir répondu positivement à la candidature de Mme DUCROZ.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par la liste proposée par M. MACARIO : 13

Nombre de bulletins blancs : 2

Sont proclamés élus : Mme BONNAFY, M. BOYER, M. SCHIPPERS, Mme SURACE, Mme DUCROZ

NB

6. Constitution d'une commission des finances

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Dans les communes de plus de 1000 habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les membres des commissions sont désignés par vote à bulletin secret (article L2121-21 du CGCT) mais le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Les membres suivants sont proposés : le maire, président d'office, les adjoints et un représentant de chaque liste d'opposition (M. le Maire leur propose de désigner chacun un représentant) :

M. Jean-Marc MACARIO, M. Michel PIERRET, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Martyne SURACE, M. Christophe FRANK, M. Christophe ROUSTAN.

Vote validé à main levée par l'ensemble des conseillers.

Pour la première réunion de la commission des finances prévue le 21 juillet, M. le maire propose de convier l'ensemble des conseillers.

7. Versement des indemnités de fonction au maire

M. le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à compter du 3 juillet 2020 au taux maximal de l'indice 1015, soit 51,6%.

Mme PINTUS souhaiterait connaître le taux de présence prévu par M. MACARIO.

M. MACARIO précise qu'il n'a pas de taux à donner, il sera présent autant que nécessaire, et travaillera à 2000% pour la commune.

Délibération approuvée par 1 voix contre (Mme PINTUS), 1 abstention (M. FRANK), 13 voix pour.

8. Versement des indemnités de fonction aux adjoints

M. le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au Maire, à compter du 3 juillet 2020 au taux maximal de l'indice 1015, soit 19,8%.

Comme pour le Maire, Mme PINTUS souhaite connaître le temps que les adjoints vont consacrer à leur mandat.

Autant que nécessaire pour M. PIERRET, même réponse pour Mme MAUBERT-REY. Mme BONNAFY précise, qu'étant actuellement à temps complet, elle va demander à exercer son activité à temps partiel, et rappelle qu'un crédit d'heures est accordé aux élus en activité.

NB

Délibération approuvée par 1 voix contre (Mme PINTUS) et 14 voix pour.

M. MACARIO énonce les délégations accordées aux adjoints :

Michel PIERRET : Urbanisme et travaux

Martine MAUBERT-REY : Affaires sociales

Marcel ROUSTAN : communication et handicap

Viviane BONNAFY : Affaires scolaires

Délégations données à des conseillers :

Serge COMPIANI : bâtiments communaux et PPRIF

Corinne PFEND-BARTHOLIN : cérémonies et protocole

Corinne GIOVINAZZO : vie associative, commerces, professions libérales et culture.

3/ QUESTIONS DIVERSES

M. FRANK demande s'il existe des rapports d'activités concernant le CCAS et la Caisse des Ecoles. M. MACARIO précise que ces éléments seront proposés ultérieurement, il s'agit pour l'instant seulement d'en élire les représentants.

Mme PINTUS souhaite reprendre une partie du discours qui a été prononcé par M. MACARIO lors de la séance concernant l'élection du Maire :

« Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, rien ne doit plus compter que l'intérêt de Spéracèdes (...). Nous travaillerons pendant les six années à venir de manière constructive et positive, l'esprit négatif et polémique ne faisant pas partie de notre ADN ».

Et rappelle qu'un des engagements de la campagne était de poursuivre l'implication des citoyens dans la vie démocratique du village.

Elle s'étonne de voir que les demandes préalables de M. ROUSTAN pour une représentation au CCAS et à la Caisse des Ecoles ont été retenues mais pas sa candidature au poste de délégué du Canal Belletrud.

M. MACARIO rajoute que sa porte a été ouverte toute la semaine, mais comme pendant le confinement, personne ne s'est manifesté. Seul M. ROUSTAN a souhaité le rencontrer.

M. FRANK soulève l'absence de vote pour le représentant au PNR. Précision de M. MACARIO : « le vote est prévu au prochain conseil, qui aura lieu le 28 juillet ». Afin d'éviter la même situation, Mme PINTUS fait part de sa candidature.

M. FRANK demande s'il est prévu de déléguer un adjoint aux finances. Réponse négative de M. MACARIO qui précise qu'il n'y en a pas à ce jour mais que rien n'est figé.

M. MACARIO informe du vote désormais obligatoire d'un règlement intérieur, qui sera prévu d'ici la fin de l'année. Et de la tenue d'une pièce de théâtre sur le parvis de la salle des fêtes le 18 juillet à 21h.

La séance est levée à 19h25.

Le secrétaire de séance,
Nicolas BOYER

